



Collège la Forêt

Saint Genix les Villages

Marché public n°2021 - 1

Séjour de pleine nature

Dossier de consultation

PROCÉDURE DE CONSULTATION :

Marché passé selon une procédure adaptée en application de l'Article L2123-1 du Code des Marchés Publics.

Règlement de la consultation - Marché public n°2022 - 1

Art. 1 : organisme qui passe le marché :

Collège la Forêt
183 route du stade
73240 Saint Genix les Villages

Tél : 04 85 96 12 00
Mail : intendance.0730036t@ac-grenoble.fr

Pouvoir adjudicateur : M. Bruno Lefèvre, Principal

Renseignements administratifs : Mme Chloé Deleuil, gestionnaire

Le présent cahier des clauses techniques particulières vaut règlement.

Art. 2 : Objet du marché :

Le présent marché a pour objet :
L'organisation complète d'un séjour de pleine nature pour des élèves en classe de quatrième.

Art. 3 : Forme et délais du marché :

Le présent marché est un marché de service passé selon la procédure adaptée décrit à l'article L2123-1 du code des marchés publics.

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt jours à compter de la date de remise des offres.

Art. 4 : Durée du marché ou délais d'exécution :

Le marché est passé pour une réalisation de la prestation du 20 au 24 juin 2022.

Art. 5 : Publicité et modalités des remises des offres :

5.1 : Publicité

Publication sur le portail de l'Association des Journées de l'Intendance : www.aji-france.com

5.2 : Conditions de présentation des offres.

Les soumissionnaires doivent répondre pour l'ensemble du lot.

L'offre signée et tamponnée comprendra :

- La proposition tarifaire.
- Un exemplaire dûment paraphé et signé du présent dossier de consultation.
- Le descriptif détaillé de la prestation, devant être au minimum celles décrites à l'article 10 du présent règlement.
- Un document de présentation du centre d'hébergement comprenant la capacité d'accueil du centre (nombre de chambre et de lits par chambres), capacité de la salle de restauration.
- Justificatif des diplômes d'état des moniteurs encadrant les activités sportives

5.3 : Conditions de remise

Remises des offres : À partir du 27/09/2021 jusqu'au 17/10/2021, sur la plate-forme AJI

Art. 6 : Prix et paiement :

6.1 : Prix

Le prix proposé comprendra :

- La pension complète du déjeuner le lundi midi au repas du vendredi midi.
- L'hébergement des élèves et des accompagnateurs sur un unique site.
- 9 séances sportives selon les modalités décrites en article 10
- La fourniture du matériel pour les activités sportives pendant 5 jours.
- Le transport vers les lieux d'activités
- L'encadrement des activités sportives par des moniteurs diplômés à raison de 23 heures par élève.
- La mise à disposition d'une salle pour les animations.
- L'assurance annulation de séjour collective en cas de directives gouvernementales
- L'assurance annulation de séjour individuelle, à minima, en cas de blessure avant départ.
- Le ménage en fin de séjour.
- La fourniture du linge de lit (draps, couvertures et oreillers)

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la fourniture du service, ainsi que tous les frais afférents .

Le prix de la prestation est ferme pour toute la durée du contrat, toutes prestations incluses .

Aucune caution, collective ou individuelle, ne pourra être réclamée par l'organisme d'accueil.

6.2 : Délai global de paiement.

Le paiement sera effectué par mandat administratif, selon deux échéances :

Un versement en janvier 2022 à réception de la facture d'acompte (correspondant au total à 70 % du coût global du séjour) . Le solde en mai 2022.

Le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur, à la date pour laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.

Art. 7 : Pièces constitutives du marché :

Seuls les documents conservés par le Collège font foi. Toute clause, portée dans le(s) catalogue(s), tarif(s) du titulaire ou documentation quelconque et contraire aux dispositions des pièces constitutives, est réputée non écrite.

Art. 8 : Attribution du marché :

Le marché sera attribué pour l'ensemble du lot par le pouvoir adjudicateur.

Critères d'attribution : sur 100 points

- Qualité, évalué sur les services proposés : 20 points
- Prix de la prestation : 80 points

Toute réponse non conforme – avec un élément de l'article 10 manquant – sera écartée.

Art. 9 : Commande :

Le marché est notifié par l'acceptation de l'établissement de l'acte d'engagement valant proposition tarifaire.

Art. 10 : Descriptif du séjour :

1. Effectifs de 115 élèves (à ± 20 %) de 4èmes (13-14 ans) et 8 accompagnateurs.
2. Séjour de 5 jours du lundi 8 h au vendredi 18 h avec hébergement en pension complète sur un unique site.
3. Période : lundi 20 au vendredi 24 juin 2022
4. Station de haute ou moyenne montagne dans un périmètre de 2h de route du collège.
5. Enseignement par des moniteurs diplômés d'état
6. Volume des activités sportives : 23 h dans la semaine : 9 séances de 2h30. (3 séances de VTT , 3 séances d'escalade, 3 séances de randonnée.)
7. Fourniture du matériel pour les enseignements sportifs.
8. Transport vers les installations sportives
9. Assurance annulation de séjour en cas de directives gouvernementales (notamment pour cause de covid).
10. Assurance annulation de séjour individuelle en cas de blessures avant le départ

Le transport en car jusqu'au site est assuré par l'établissement scolaire. Seul les déplacements sur place sont à fournir par le prestataire.

COLLÈGE LA FORET

L'ENTREPRISE

(Cachet de l'entreprise)

Fait à Saint Genix les Villages,

le 24/09/2021

Le Principal,

Bruno Lefèvre
(cachet et signature)



Fait à

le

Le représentant de l'entreprise,

.....
(cachet et signature)